

Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 3ème Adjoint

Le Maire de CORBONOD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Eric BANNET en qualité de troisième adjoint au maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Eric BANNET, 3ème adjoint au maire, les attributions suivantes relatives au milieu associatif, à la culture, au sport, à l'environnement, ainsi qu'à la communication et à la participation citoyenne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 21 mars 2026, Monsieur Eric BANNET est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Milieu associatif, culture, sport** : délégation pour la gestion des relations avec les associations, la promotion de la culture et du sport,
- **Environnement** : délégation portant sur les questions concernant l'environnement
- **Communication et participation citoyenne** : délégation pour la gestion de la communication et de la participation citoyenne.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 : La signature de Monsieur Eric BANNET, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de BELLEY ;
- Monsieur le Trésorier ;
- L'intéressé.

Le Maire certifie

le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à CORBONOD, le 23 mars 2026.

Le Maire

Damien GUICHON

Notifié à l'intéressé le : 3 avril 2026

Signature EUGÈNE BANNET

